



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 9 février 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Renée Ouellette, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Michel Sylvain et Pierre-David Tremblay. L'absence de la conseillère Francine Harvey était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux du 12 et 13 janvier 2016**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 La Mutuelle des Municipalités du Québec
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Augmentation salaires 2016
 - 6.2 Subvention chemin privées 2016
 - 6.3 Subvention 2016 Comité de Loisirs La Bostonnais
 - 6.4 Demande d'ajout au projet de schéma de couverture de risque 2016-2021
 - 6.5 Enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017
 - 6.6 Comité de sélection embauche inspecteur municipal et éboueur
 - 6.7 Renouvellement adhésion cotisation ADMQ 2016
 - 6.8 Demande au Fonds de Développement du Territoire : Projet 2016-002 Agent de développement
 - 6.9 Félicitation nomination Mme. Julie Boulet Ministre au Tourisme
 - 6.10 Congédiement Inspectrice Municipale
 - 6.11 Contrat de travail secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.12 Contrat de travail ouvrier municipal temporaire
 - 6.13 Comités municipaux
 - 6.14 Signataire affaires bancaire
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de janvier 2016
 - 7.2 États financiers du mois de janvier 2016
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2016-02-01

2016-02-02

2016-02-03

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Pierre-David Tremblay.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

3. Adoption des procès verbaux du 12 et 13 janvier 2016

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller Pierre-David Tremblay et résolue unanimement. La mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

4.1 La Mutuelle des municipalités du Québec nous informe qu'ils sont heureux de nous annoncer que la part de la ristourne de 4 000 000.00 \$ attribuée à la Municipalité de La Bostonnais s'élèvera à 1 062.00 \$. Le calcul a été effectué à partir des données de notre dossier d'assurance.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Augmentation des salaires 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2016 de la municipalité lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le budget des augmentations de salaire étaient prévues pour les employés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte l'augmentation des salaires de 1 % du coût de la vie prévue dans le budget pour la directrice générale et l'ouvrier municipal permanent avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Que l'augmentation de 1 % soit allouée à la secrétaire-trésorière adjointe à la signature du contrat de travail prévue le 24 mars 2016.



N° de résolution
ou annulation
2016-02-04

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2016-02-05

6.2 Subvention chemin privé 2016

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'exercice 2016, le conseil a prévu un montant pour la subvention des chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE la politique de subvention aux associations pour l'entretien de leurs chemins privés #2012-12-11 a été adoptée le 11 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les associations du Lac à l'Ours et du Lac Brochet ont rempli les critères pour recevoir une subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Qu'une subvention de 829.49 \$ soit versée à l'association du Lac à l'Ours et une de 1652.55 \$ à l'association du Lac Brochet pour l'entretien de leurs chemins privés.

6.3 Subvention Comité des loisirs 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de La Bostonnais a formulé une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que le comité des loisirs poursuive leurs activités récréatives sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année financière 2016 a été adopté et qu'il est prévu qu'une subvention de 4 000 \$ soit remise au comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la subvention de 4 000 \$ soit versée au comité des loisirs de La Bostonnais pour l'année financière 2016.



N° de résolution
ou annotation
2016-02-06

6.4 Demande d'installation de bornes sèches sur le territoire de La Bostonnais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'agglomération de La Tuque et défraye une quote-part de 188 160 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie fait partie des responsabilités de l'agglomération de La Tuque;

CONSIDÉRANT QU'un projet du schéma de couvertures de risques a été déposé pour l'exercice 2016-2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire faire la demande d'ajout de bornes sèches sur le territoire de la municipalité dans le plan de mise en œuvre du nouveau schéma de couvertures de risque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal dépose une demande à l'agglomération de La Tuque pour l'ajout d'installation de bornes sèches sur le territoire de La Bostonnais dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque 2016-2021.

6.5 Enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire procéder elle-même à l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces matières seront transportées au site d'enfouissement de ville de La Tuque via les équipements de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'acquisition d'une remorque dompeur pour effectuer les cueillettes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU majoritairement des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : Le conseiller François Baugée

2016-02-07



N° de résolution
ou annotation

2016-02-08

Que la municipalité procède à l'achat d'une remorque au coût de 8 317.00 taxes non incluses pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017. Que la cueillette des matières résiduelles soit effectuée chaque lundi de chaque semaine et pour les matières recyclables chaque mercredi aux deux (2) semaines.

6.6 Comité de sélection : Embauche inspecteur municipal et Éboueur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais à afficher deux (2) postes à combler. Un poste d'inspecteur municipal et un poste d'éboueur.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit former le comité de sélection pour effectuer les entrevues et les recommandations au conseil pour l'embauche de l'inspecteur municipal et de l'éboueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse, Mme Chantal St-Louis, et le conseiller M. Pierre-David Tremblay, à former le comité de sélection pour permettre l'embauche de l'inspecteur municipal et de l'éboueur.

6.7 Renouvellement d'adhésion cotisation ADMQ 2016

CONSIDÉRANT QUE l'association des Directeurs Municipaux du Québec a envoyé une demande de renouvellement de cotisation pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans ses fonctions de directrice générale, celle-ci a besoin de se mettre à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE les formations organisées par l'association ont été profitables pour la municipalité au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire maintenir cette adhésion ainsi que l'assurance de la directrice générale à ladite association;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

2016-02-09



N° de résolution
ou annotation

2016-02-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité de La Bostonnais renouvelle son abonnement à l'ADMQ pour l'année 2016 au coût de 790.69 \$ taxes incluses et que la directrice générale, Madame Josée Cloutier soit autorisée à signer tous les documents au nom de la municipalité de La Bostonnais.

**6.8 Demande d'aide financière au Fonds de Développement du Territoire. :
Projet 2016-002 : Agent de développement**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'embauche d'un agent de développement pour le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le dépôt du projet 2016-002 : Agent de développement au FDT pour avoir droit à une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité de La Bostonnais autorise la directrice générale Josée Cloutier à faire le dépôt du Projet 2016-002 : Agent de développement au FDT au nom de la municipalité.

2016-02-11

**6.9 Félicitations nomination Julie Boulet :
Ministre du Tourisme**

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 28 janvier 2016, la députée de Laviolette Mme Julie Boulet a été nommée ministre du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Boulet est un atout précieux pour le développement de notre territoire du Haut-Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adresse ses sincères félicitations pour la nomination de madame Julie Boulet, député de la circonscription de Laviolette au poste de ministre du Tourisme.



2016-02-12
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Que le conseil municipal lui souhaite du succès dans tout ce qu'elle entreprendra et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets dans la région du Haut-Saint-Maurice.

6.10 Congédiement Mme Audrey Bérubé, inspectrice municipale

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Bérubé était à l'embauche de la municipalité depuis le 8 décembre 2014 avec une probation d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation marginale du 7 octobre 2015 la probation de Mme Bérubé a été prolongée au 15 janvier 2016 avec un plan d'encadrement administratif;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre administrative, le 19 janvier 2016 pour expliquer à Mme Bérubé la démarche de son remplacement au poste d'inspecteur municipal, Mme Bérubé a fait preuve de fermeture aux discussions, de comportement agressif, impulsif, impolitesse et d'insubordination auprès de ses supérieurs immédiats, Mme Bérubé a été suspendue avec solde à partir du 19 janvier 2016 au 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre spéciale du conseil municipal a eu le 25 janvier 2016 et que celui-ci a pris la décision de congédier Mme Bérubé le 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert à Mme Bérubé la possibilité d'opter pour un départ volontaire et que celle-ci a demandé un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures pour lui permettre une réflexion et qu'elle ne s'en est pas prévalu. Le congédiement étant effectif à compte du 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de congédiement a été envoyé à Mme Bérubé en date du 27 janvier 2016 par courrier recommandé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : Le conseiller François Baugée

Que le conseil municipal congédie Mme Audrey Bérubé, inspectrice municipale en date du 26 janvier 2016. Mme Bérubé n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations indiquées dans son contrat de travail et dans son plan d'encadrement administratif. Que son salaire hebdomadaire, ainsi que deux (2) semaines de préavis, sa paie de vacance et sa cessation d'emploi lui sont transmises avec la résolution.



N° de résolution
ou annotation

2016-02-13

6.11 Contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière adjointe est à l'emploi de la municipalité depuis le 24 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines a terminé la révision du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe pour la probation d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail sera présenté à Mme Gagné en février 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Josée Cloutier a signé pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de Mme Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière adjointe pour une période de un (1) an soit du 24 mars 2015 au 24 mars 2016 aux conditions et salaires négociée dans le contrat de travail. Une évaluation viendra confirmer la permanence de Mme Gagné le 24 mars 2016 et un nouveau contrat de travail sera alors présenté à l'employée.

2016-02-14

6.12 Contrat de travail ouvrier municipal temporaire

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Garceau, ouvrier municipal temporaire est à l'emploi de la municipalité depuis le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines a terminé la révision du contrat de travail de l'ouvrier municipal temporaire pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail sera présenté à M. Garceau en février 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



N° de résolution
ou annotation
2016-02-15

Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Josée Cloutier a signé pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de M. Frédéric Garceau, ouvrier municipal temporaire pour une période de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

6.13 Comités municipaux

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 24 août 2015 en séance extraordinaire, résolution No 2015-08-14 pour la réorganisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des changements au niveau de certains comités ont été manifestés par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2015-08-14 et la remplacer par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que chaque conseiller soit responsable des comités et dossiers suivant;

Comités

Voirie et environnement : Michel Sylvain

Loisirs, tourisme et culture : Renée Ouellette,
Marie-Elizabeth Courtemanche

CCU : Francine Harvey

Administration et Ressources humaines :
Pierre David Tremblay

Sécurité civile : Marie-Elizabeth
Courtemanche

Développement social
et communautaire : Renée Ouellette

Comité circulation locale : Pierre-David Tremblay

Comité plan urbanisme
et réglementation : Marie-Elizabeth
Courtemanche,
Michel Sylvain,
Pierre David Tremblay



N° de résolution
ou annotation

2016-02-16

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

6.14 Signataire aux affaires bancaires

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Francine Harvey était nommée signataire aux affaires bancaires suite à la démission du conseiller Louis Godin, responsable de l'administration;

CONSIDÉRANT QU'à l'élection partielle du 28 juin 2015, le conseiller Pierre-David Tremblay a été élu;

CONSIDÉRANT QU'une réorganisation du conseil a eu lieu et que le conseiller Pierre-David Tremblay a été nommé responsable de l'administration et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'abroger la résolution 2015-05-11 afin de permettre au conseiller responsable de l'administration en l'absence de l'une ou l'autre des personnes désignées à être le troisième signataire requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme le conseiller Pierre-David Tremblay comme troisième signataire aux affaires bancaire à être autorisé en l'absence de la directrice générale, Mme Josée Cloutier ou de la mairesse Mme Chantal St-Louis pour la municipalité de La Bostonnais.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

2016-02-17



N° de résolution
ou annulation

2016-02-18

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de janvier 2016 telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de janvier 2016 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

| Au mois décembre 2015 | | Au mois de janvier 2016 | |
|-----------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|
| 2011 | 2 906.27 \$ | 2011 | 2 906.27 \$ |
| 2012 | 3 541.53 \$ | 2012 | 3 541.53 \$ |
| 2013 | 6 035.97 \$ | 2013 | 4 680.51 \$ |
| 2014 | 10 255.17 \$ | 2014 | 7 873.30 \$ |
| 2015 | <u>32 741.59 \$</u> | 2015 | 28 131.65 \$ |
| Total | 55 480.53 \$ | 2016 | <u>581 131.65 \$</u> |

Total 628 545.82 \$

8. Permis de construction

Au 31 janvier 2016, 1 permis a été délivré pour une valeur de 25 000.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 10.00 \$.

En 2015, 2 permis ont été délivrés au 1er janvier 2016.

9. Rapport des comités

Aucun rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 7 h 15 et se termine à 20 h 45



N° de résolution
ou annotation

11. Tour de table des conseillers

- Le conseiller Pierre-David Tremblay :
Merci pour votre participation!
- La conseillère Renée Ouellette :
Remercie M. Baugée pour son implication au comité des loisirs.
- La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche :
Mentionne que le conseil fait de son mieux et espère revoir les citoyens présents le mois prochain.
- Le conseiller François Baugée :
- Le conseiller Michel Sylvain :

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

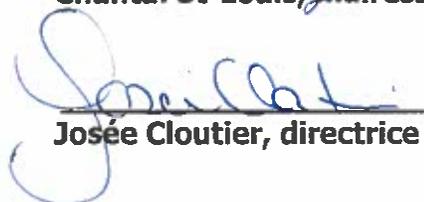
PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 46


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale